

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201207-107_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Sept Décembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Pierre PAGNON donne pouvoir à Marc MEDINA

En exercice : 27 Présents : 25 Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.107/2020

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, indique au conseil municipal que suite aux mutations de deux agents, monsieur François TIXADOR, directeur général des services et monsieur Thibault DOMENECH, brigadier chef à la police municipale, des appels à candidatures ont été lancés et des entretiens ont été organisés dernièrement. Les candidats retenus pour les deux postes, dans le cadre de mutation, sont titulaires de grade ne figurant pas sur le tableau des effectifs.

Madame Agnès BLED propose donc d'ouvrir un poste d'ingénieur principal pour le poste de directeur général des services et un poste de gardien-brigadier (ou brigadier) pour la police municipale.

Par ailleurs, suite à la réunion du comité technique en date du 1^{er} octobre 2020, plusieurs postes qui ne sont plus occupés, suite à des départs en retraite ou suite à des nominations dans des grades supérieurs, peuvent être supprimés du tableau des effectifs. Il s'agit en l'occurrence :

	Poste ouvert	Service	Temps travail	Motif de la suppression : nomination dans nouveau grade/ disponibilité / mutation	Date nomination
1	Rédacteur	Administratif	35 h.	Nomination rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01/09/2019
2	Adjoint administratif	Administratif	35 h.	Nomination adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	01/09/2019
3	Adjoint administratif	Administratif	35 h.	Nomination technicien principal 2 ^{ème} classe	15/05/2019
4	Animateur principal 2 ^{ème} classe	Enfance Jeunesse	35 h.	Nomination animateur principal 1 ^{ère} classe	01/09/2019
5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Enfance Jeunesse	35 h.	Nomination adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/09/2019
6	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Enfance Jeunesse	35 h.	Nomination ATSEM principal 2 ^{ème} classe	01/11/2019
7	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Enfance Jeunesse	32 h.	Nomination ATSEM principal 1 ^{ère} classe	01/09/2019

8	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Enfance Jeunesse	32 h.	Nomination ATSEM principal 2 ^{ème} classe	01/07/2019
9	Adjoint d'animation	Enfance Jeunesse	35 h.	Nomination adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	01/11/2020
10	Agent de maitrise	Technique	35 h.	Nomination agent de maitrise principal	01/07/2020
11	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique	35 h.	Nomination adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	15/10/2019
12	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	ASVP	35 h.	Nomination adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/09/2019
13	Adjoint technique	Technique	35 h.	Nomination agent de maitrise	01/09/2019
14	Agent de maitrise	Technique	35 h.	Nomination agent de maitrise principal	01/11/2020
15	Agent de maitrise	Technique	35 h.	Nomination agent de maitrise principal	01/11/2020
16	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique	35 h.	Nomination adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01/11/2020
17	Adjoint technique	Technique	35 h.	Nomination adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/11/2020
18	Brigadier chef principal	Police municipale	35 h.	Disponibilité supérieure à 1 an	01/07/2019

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

VU l'avis favorable du comité technique en date du 1^{er} octobre 2020.

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 15 juin 2020.

➤ DECIDE la création de :

- 1 poste d'ingénieur principal à raison de 35/35^{ème}
- 1 poste de gardien-brigadier à raison de 35/35^{ème}

➤ DECIDE la suppression de :

- 1 poste de rédacteur à 35/35^{ème}
- 2 postes d'adjoint administratif à 35/35^{ème}
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 5 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 3 postes d'agent de maitrise à 35/35^{ème}
- 2 postes d'adjoint technique à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation classe à 35/35^{ème}
- 1 poste de brigadier chef principal à 35/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 32/35^{ème}
- 1 poste d'Atsem principal 2^{ème} classe à 32/35^{ème}

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201207-107_2020-DE

➤ FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

Personnel Administratif		
Emploi fonctionnel : directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35^{ème}	1
Attaché principal	35/35 ^{ème}	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Rédacteur	35/35^{ème}	3 - 1 = 2
technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint administratif territorial	35/35^{ème}	3 - 2 = 1
Personnel O.M.A.C.		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1
Personnel Animation		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Animateur principal de 2^{ème} classe	35/35^{ème}	1 - 1 = 0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation territorial	35/35^{ème}	3 - 1 = 2
A temps non Complet		
Adjoint d'animation territorial	19/35 ^{ème}	2
Personnel Technique		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	3
agent de maitrise	35/35^{ème}	4 - 3 = 1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	4
Adjoint technique principal 2^{ème} classe	35/35^{ème}	7 - 3 = 4
Adjoint technique territorial	35/35^{ème}	7 - 2 = 5
Personnel de Police et sécurité		
Brigadier chef principal	35/35^{ème}	4 - 1 = 3
Brigadier / gardien brigadier	35/35^{ème}	1 + 1 = 2
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	2
Personnel de Service		
Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	1
Agent Spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	3 - 2 = 1
A temps non Complet		
Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	1
Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 32/35^{ème}	32/35^{ème}	2 - 1 = 1
Agent Spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2^{ème} classe territorial 32/35^{ème}	32/35^{ème}	1 - 1 = 0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31/35 ^{ème}	31/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	30/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	29/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	2
TOTAL		69

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.
 Certifiée exécutoire suivant transmission en préfecture du : 10 DEC. 2020
 et publication du : 10 DEC. 2020
 Torreilles le : 10 DEC. 2020
 Le maire,

Marc MEDINA

